

Administrations faisant l'objet d'une surveillance accrue - 23 juin 2023

Détails de la publication

Langue	Pays	Sujet
	Albanie Barbade	Administrations à risque
	Burkina Faso	élevé et autres
	Cameroun Îles Caïmans	administrations surveillées
	Croatie République	
	démocratique du Congo	
	Gibraltar Haïti	
	Jamaïque Jordanie	
	Mali	
	Mozambique Nigéria	
	Panama Philippines	
	Sénégal Afrique du	
	Sud Soudan du	
	Sud Syrie Tanzanie	
	Turquie Ouganda	
	Émirats arabes unis Viêt	
	Nam Yémen	

Paris, le 23 juin 2023 - Les juridictions faisant l'objet d'une surveillance accrue travaillent activement avec le GAFI pour remédier aux défaillances stratégiques de leurs régimes de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération. Lorsque le GAFI place une juridiction sous surveillance accrue, cela signifie que le pays s'est engagé à résoudre rapidement les défaillances stratégiques identifiées dans les délais convenus et qu'il fait l'objet d'une surveillance accrue. Cette liste est souvent appelée « liste grise ».

Le GAFI et les organismes régionaux de type GAFI (FSRB) continuent de travailler avec les juridictions ci-dessous pour rendre compte des progrès réalisés dans la correction de leurs défaillances stratégiques. Le GAFI appelle ces juridictions à achever leurs plans d'action rapidement et dans les délais convenus. Le GAFI salue leur engagement et suivra de près leurs progrès. Le GAFI n'appelle pas à l'application de mesures de diligence raisonnable renforcées à ces juridictions. Les normes du GAFI n'envisagent pas la

réduction des risques ou l'exclusion de catégories entières de clients, mais appellent à l'application d'une approche fondée sur les risques. Par conséquent, le GAFI encourage ses membres et toutes les juridictions à prendre en compte les informations présentées ci-dessous dans leur analyse des risques.

Le GAFI identifie d'autres juridictions, de manière continue, qui présentent des défaillances stratégiques dans leurs régimes de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération. Un certain nombre de juridictions n'ont pas encore été examinées par le GAFI ou leurs FSRB, mais le seront en temps voulu.

Le GAFI offre une certaine flexibilité aux juridictions qui ne sont pas confrontées à des délais immédiats pour rendre compte des progrès sur une base volontaire. Les pays suivants ont vu leurs progrès examinés par le GAFI depuis février 2023 : Albanie, Barbade, Burkina Faso, Îles Caïmans, Gibraltar, Jamaïque, Jordanie, Mali, Mozambique, Panama, Philippines, République démocratique du Congo, Sénégal, Soudan du Sud, Türkiye, Émirats arabes unis et Ouganda. Pour ces pays, des déclarations actualisées sont fournies ci-dessous. Haïti, le Nigeria, la Syrie, la Tanzanie et le Yémen ont choisi de différer leur reportage ; ainsi, les déclarations précédemment publiées pour ces juridictions sont incluses ci-dessous, mais elles ne reflètent pas nécessairement l'état le plus récent des régimes de LBC/FT de ces juridictions. Après examen, le GAFI identifie également le Cameroun, la Croatie et le Vietnam.

ALBANIE

En février 2020, l'Albanie s'est engagée à un haut niveau politique à travailler avec le GAFI et MONEYVAL pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT. Lors de sa séance plénière de février 2023, le GAFI a initialement déterminé que l'Albanie avait substantiellement achevé son plan d'action. Cependant, à ce moment-là, le GAFI a décidé de ne pas autoriser une visite sur place dans le pays, car il craignait que les projets apparents de l'Albanie d'établir un programme de conformité fiscale volontaire (VTC) ne soient pas conformes aux principes du GAFI pour la gestion des implications LBC/FT des programmes de VTC ou aux meilleures pratiques du GAFI dans ce domaine.

Lors de sa séance plénière de juin 2023, l'Albanie a confirmé qu'elle abandonnait le programme de VTC prévu et s'est engagée à respecter les principes et les meilleures pratiques du GAFI en matière de programmes de VTC si elle envisageait d'adopter un programme de VTC à l'avenir. En conséquence, le GAFI a décidé de mener une évaluation sur place pour

vérifier que la mise en œuvre des réformes de l'Albanie en matière de LBC/FT a commencé et se poursuit, et que l'engagement politique nécessaire reste en place pour poursuivre la mise en œuvre à l'avenir. Le GAFI note que l'introduction d'un programme de CFP qui ne tient pas compte des principes et des meilleures pratiques du GAFI aurait un impact sur l'examen par le GAFI des progrès accomplis par un pays pour corriger ses défaillances en matière de LBC/FT et sur son engagement à améliorer son régime de LBC/FT. Le GAFI continuera de surveiller l'Albanie et l'évolution de tout programme de CFP.

BARBADOS

Since February 2020, when Barbados made a high-level political commitment to work with the FATF and CFATF to strengthen the effectiveness of its AML/CFT regime, Barbados has taken steps towards improving its AML/CFT regime, including by, demonstrating that accurate and up-to-date beneficial ownership information is available on a timely basis, and by pursuing repatriation and sharing of confiscated assets with other countries. Barbados should continue to work on implementing its action plan to address its strategic deficiencies by demonstrating that the levels of suspicious activity reporting by certain reporting entities are in line with risks.

The FATF expresses concern that Barbados failed to complete its action plan, which fully expired in April 2022. The FATF strongly urges Barbados to swiftly demonstrate significant progress in completing its action plan by October 2023 or the FATF will consider next steps if there is insufficient progress.

BURKINA FASO

In February 2021, Burkina Faso made a high-level political commitment to work with the FATF and GIABA to strengthen the effectiveness of its AML/CFT regime. Burkina Faso should continue to work on implementing its action plan to address its strategic deficiencies, including by: (1) updating its understanding of ML/TF risks, including through the revision of the national risk assessment in line with the sectoral priorities identified in its national strategy; (2) strengthening of resource capacities of all AML/CFT supervisory authorities and implementing risk based supervision of FIs and DNFBPs; (3) maintaining comprehensive and updated basic and beneficial ownership information of legal persons and strengthening the system of sanctions for violations of transparency obligations; (4) increasing the diversity of suspicious transactions reporting; (5) establishing procedures for effective implementation of declaration of cross-border declaration of currencies and bearer negotiable instruments; (6) enhancing cooperation between LEAs and prosecutorial authorities combatting TF and conducting TF investigations and

prosecutions in line with its risk profile; and (7) implementing an effective targeted financial sanctions regime related to TF and PF as well as risk-based monitoring and supervision of NPOs.

The FATF notes Burkina Faso's continued progress across its action plan, however all deadlines have now expired and work remains. The FATF urges Burkina Faso to swiftly implement its action plan to address the above-mentioned strategic deficiencies as soon as possible as all deadlines expired in December 2022.

CAMEROON

En juin 2023, le Cameroun a pris un engagement politique de haut niveau à travailler avec le GAFI et le GABAC pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT. Depuis l'adoption de son MER en octobre 2021, le Cameroun a progressé sur certaines des actions recommandées par le MER en augmentant les ressources de la CRF et en renforçant la capacité des autorités d'enquête et des organes judiciaires à mener efficacement les affaires de BC/FAT. Le Cameroun s'efforcera de mettre en œuvre son plan d'action GAFI en : (1) alignant les stratégies et politiques nationales en matière de LBC/FT sur les conclusions de l'ARN et en surveillant leur mise en œuvre, et en démontrant la coopération et la coordination en matière de LBC/FT entre les autorités compétentes ; (2) Veiller à ce que les demandes de coopération internationale entrantes soient classées par ordre de priorité fondé sur les risques, en fonction des risques et à y répondre de manière efficace ; (3) Renforcer la surveillance des banques fondée sur les risques et mettre en œuvre une surveillance efficace fondée sur les risques pour les institutions financières non bancaires et les EPNFD, et mener des activités de sensibilisation appropriées auprès des IF et des EPNFD à haut risque ; (4) Maintenir et garantir l'accès en temps utile des autorités compétentes à des informations adéquates et actualisées sur les bénéficiaires effectifs des personnes morales, et établir un régime de sanctions en cas de violation des obligations de transparence applicables aux personnes morales ; (5) renforcer la sécurité de l'échange d'informations entre la CRF, les entités déclarantes et les autorités compétentes et démontrer une augmentation de la diffusion des rapports de renseignement pour répondre aux besoins opérationnels des autorités compétentes ; (6) Démontrer que les autorités sont en mesure de mener une série d'enquêtes sur le blanchiment de capitaux et de poursuivre les contrôleurs en fonction des risques ; (7) Mettre en œuvre des politiques et des procédures pour la saisie et la confiscation des produits et instruments du crime et la gestion des biens gelés, saisis et confisqués, et donner la priorité à la saisie et à la confiscation des avoirs à la frontière ; (8) Démontrer que les enquêtes et les poursuites du FAT sont menées en fonction du risque ; et (9) Démontrer la mise en œuvre efficace des régimes TF et PF TFS et mettre en œuvre une approche fondée sur le risque pour les OBNL sans perturber les activités légitimes des OBNL.

LES ÎLES CAÏMANS

En février 2021, les îles Caïmans ont pris un engagement politique de haut niveau à travailler avec le GAFI et le GAFIC pour renforcer l'efficacité de leur régime de LBC/FT. Lors de sa séance plénière de juin 2023, le GAFI a initialement déterminé que les Îles Caïmans avaient substantiellement achevé leur plan d'action et justifiait une évaluation sur place pour vérifier que la mise en œuvre des réformes de la LBC/FT a commencé et se poursuit, et que l'engagement politique nécessaire reste en place pour soutenir la mise en œuvre à l'avenir. Les Îles Caïmans ont procédé aux réformes clés suivantes, notamment : (1) l'application de sanctions efficaces, proportionnées et dissuasives, et l'adoption de sanctions administratives et de mesures d'exécution à l'encontre des entités assujetties afin de veiller à ce qu'il soit remédié efficacement et en temps opportun aux violations ; (2) l'imposition de sanctions adéquates et efficaces dans les cas où les parties concernées (y compris les personnes morales) ne fournissent pas d'informations exactes, adéquates et à jour sur les bénéficiaires effectifs ; et (3) démontrer qu'ils poursuivent tous les types de blanchiment d'argent conformément au profil de risque de la juridiction et que ces poursuites aboutissent à l'application de sanctions dissuasives, efficaces et proportionnées.

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Depuis octobre 2022, date à laquelle la RDC s'est engagée à un haut niveau politique à travailler avec le GAFI et le GABAC pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT, la RDC a pris des mesures pour améliorer son régime de LBC/FT, notamment en renforçant son cadre juridique sur l'incrimination du blanchiment de capitaux. La RDC devrait continuer à œuvrer à la mise en œuvre de son plan d'action GAFI pour remédier à ses défaillances stratégiques, notamment en : (1) finalisant l'ANR sur le BC et le FAT et adoptant une stratégie nationale de LBC/FT ; (2) désigner des autorités de contrôle pour tous les secteurs du PFNFD et élaborer et mettre en œuvre un plan de surveillance fondé sur les risques ; (3) doter la CRF de ressources suffisantes et renforcer sa capacité à mener des analyses opérationnelles et stratégiques ; 4) renforcer les capacités des autorités chargées des enquêtes et des poursuites en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ; et (5) démontrer la mise en œuvre efficace du TF et des TFS liés au PF.

CROATIE (HRVATSKA)

En juin 2023, la Croatie s'est engagée à un haut niveau politique à travailler avec le GAFI et MONEYVAL pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT. Depuis l'adoption de son TCM en décembre 2021, la Croatie a progressé dans la mise en œuvre des mesures recommandées par son TCM pour améliorer son système en agrégeant les licences et en surveillant l'enregistrement des VASP, en renforçant et en mettant en œuvre des sanctions plus efficaces dans les activités de surveillance et en renforçant la mise en œuvre de mesures préventives pour les secteurs à haut risque. La Croatie s'efforcera de mettre en œuvre son plan d'action du GAFI en : (1) achevant l'évaluation nationale des risques, y compris l'évaluation du risque de BC/FT associé à l'utilisation abusive de personnes morales et de constructions juridiques et à l'utilisation de liquidités dans le secteur immobilier ; 2) Accroître les ressources humaines de la CRF et améliorer les capacités d'analyse ; (3) Continuer d'améliorer la détection, les enquêtes et les poursuites des autorités chargées de l'application de la loi sur les différents types de blanchiment d'argent, y compris les activités de blanchiment d'argent impliquant des infractions sous-jacentes étrangères et l'utilisation abusive de personnes morales ; 4) Démontrer une augmentation soutenue de l'application de mesures provisoires pour garantir des produits directs/indirects, ainsi que des produits étrangers susceptibles d'être confisqués ; (5) Démontrer sa capacité à détecter systématiquement les FAT et, le cas échéant, à enquêter sur celles-ci conformément à leur profil de risque ; 6) Établir un cadre national pour la mise en œuvre des mesures du Groupe de travail spécial de l'ONU, fournir des orientations et mener des activités de sensibilisation et de formation à l'intention des entités déclarantes ; et (7) Identifier le sous-ensemble d'OSBL les plus vulnérables à l'abus de FAT et fournir des services de sensibilisation ciblés aux OSBL et à la communauté des donateurs sur les vulnérabilités potentielles des OSBL à l'abus de FAT .

GIBRALTAR

Depuis juin 2022, date à laquelle Gibraltar s'est engagé politiquement à un haut niveau à travailler avec le GAFI et MONEYVAL pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT, Gibraltar a pris des mesures en ce sens, notamment en démontrant que les superviseurs des prestataires de services aux fiducies et aux entreprises, des avocats, des entreprises de jeux, des agents immobiliers et d'autres entités non bancaires utilisent désormais une gamme de sanctions proportionnées et dissuasives en cas d'infraction à la LBC/FT, notamment en prenant davantage de mesures d'exécution, en imposant des sanctions financières et en publiant les résultats des affaires, le cas échéant. Gibraltar devrait continuer à œuvrer à la mise en œuvre de son plan d'action pour remédier à ses défaillances stratégiques, notamment en

montrant qu'il est capable d'obtenir davantage de jugements définitifs de confiscation proportionnels au risque et au contexte de Gibraltar.

Le GAFI note que Gibraltar a continué de progresser dans son plan d'action ; Cependant, tous les délais sont maintenant expirés. Le GAFI encourage Gibraltar à poursuivre la mise en œuvre de son plan d'action visant à remédier aux défaillances stratégiques susmentionnées dès que possible.

HAÏTI

(Déclaration de février 2023)

En juin 2021, Haïti s'est engagé politiquement à un haut niveau à travailler avec le GAFI et le GAFIC pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT. Le GAFI reconnaît l'engagement politique exprimé à un haut niveau et les efforts démontrés par Haïti pour faire progresser ses engagements dans le contexte d'une situation sociale, économique et sécuritaire difficile dans le pays. Haïti devrait continuer à travailler à la mise en œuvre de son plan d'action pour remédier à ses défaillances stratégiques, notamment en : (1) achevant son processus d'évaluation des risques de BA/FAT et en diffusant les résultats ; (2) faciliter l'échange d'information avec les homologues étrangers concernés ; (3) remédier aux défaillances techniques de son cadre juridique et réglementaire qui entravent la mise en œuvre de mesures préventives en matière de LBC/FT et mettre en œuvre une surveillance LBC/FT fondée sur les risques pour tous les établissements financiers et les EPNFD considérés comme constituant un risque de BC/FT plus élevé ; (4) veiller à ce que les informations de base et les informations sur la propriété effective soient conservées et accessibles en temps opportun ; (5) veiller à ce que les autorités compétentes fassent mieux usage des renseignements financiers et d'autres informations pertinentes dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ; (6) remédier aux défaillances techniques de son infraction de blanchiment de capitaux et démontrer que les autorités identifient, enquêtent et poursuivent les cas de blanchiment de capitaux d'une manière compatible avec le profil de risque d'Haïti ; (7) démontrer une augmentation de l'identification, du dépistage et de la récupération des produits de la criminalité ; (8) remédier aux défaillances techniques de son régime d'infraction de FAT et de sanctions financières ciblées ; et (9) effectuer une surveillance appropriée fondée sur le risque des OBNL vulnérables aux abus de FAT sans perturber ou décourager les activités légitimes des OBNL.

Depuis février 2020, date à laquelle la Jamaïque s'est engagée à un haut niveau politique à travailler avec le GAFI et le GAFIC pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT, la Jamaïque a pris des mesures pour améliorer son régime de LBC/FT, notamment en veillant à ce que sa définition de la propriété effective soit conforme aux normes du GAFI. La Jamaïque devrait continuer à œuvrer à la mise en œuvre de son plan d'action pour remédier à ses défaillances stratégiques, notamment en : 1) assurant une surveillance adéquate et fondée sur les risques dans tous les secteurs du PFNFD ; et (2) démontrer que les autorités compétentes disposent en temps utile d'informations de base et à jour sur les bénéficiaires effectifs et que des sanctions efficaces, proportionnées et dissuasives sont appliquées.

Le GAFI exprime à nouveau sa préoccupation quant au fait que la Jamaïque n'a pas achevé son plan d'action, qui a complètement expiré en janvier 2022. Le GAFI exhorte vivement la Jamaïque à démontrer rapidement des progrès significatifs dans l'achèvement de son plan d'action d'ici octobre 2023, faute de quoi le GAFI envisagera les prochaines étapes, qui pourraient inclure l'appel à ses membres et exhorter toutes les juridictions à appliquer une diligence raisonnable accrue aux relations d'affaires et aux transactions avec la Jamaïque.

JORDANIE

En octobre 2021, la Jordanie s'est engagée à un haut niveau politique à travailler avec le GAFI et le GAFIMOAN pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT. Lors de sa séance plénière de juin 2023, le GAFI a initialement déterminé que la Jordanie avait substantiellement achevé son plan d'action en avance sur le calendrier convenu et justifiait une évaluation sur place pour vérifier que la mise en œuvre des réformes de LBC/FT a commencé et se poursuit, et que l'engagement politique nécessaire reste en place pour soutenir la mise en œuvre à l'avenir. La Jordanie a mis en œuvre les réformes clés suivantes, notamment : (1) l'achèvement et la diffusion des évaluations des risques de BA/FAT des personnes morales et des actifs virtuels ; (2) effectuer des inspections auprès des entités déclarantes, y compris les institutions financières et les EPNFD ; (3) la mise en place d'un mécanisme de sanctions en cas de violation des obligations de transparence relatives aux personnes morales et aux arrangements ; (4) l'application de sanctions efficaces, proportionnées et dissuasives en cas de non-respect ; (5) mener des enquêtes et des poursuites en matière de blanchiment d'argent pour des infractions sous-jacentes conformément à son profil de risque ; (6) l'application de sanctions efficaces, proportionnées et dissuasives dans les affaires de blanchiment de capitaux ; (7) la mise en œuvre d'un cadre

juridique et institutionnel pour TFS ; et (8) démontrer que la conformité au TFS est évaluée et que les défaillances du TFS sont corrigées.

MALI

Depuis octobre 2021, date à laquelle le Mali s'est engagé politiquement à un haut niveau à travailler avec le GAFI et le GIABA pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT, le Mali a pris des mesures pour améliorer son régime de LBC/FT, notamment en fournissant des ressources aux superviseurs financiers et aux autorités compétentes impliquées dans les enquêtes et les poursuites contre le financement du terrorisme, et en menant des actions de sensibilisation auprès des organisations à but non lucratif exposées au risque d'abus du financement du terrorisme. Le Mali devrait poursuivre la mise en œuvre de son plan d'action pour remédier à ses défaillances stratégiques, notamment en : (1) mettant en œuvre le plan d'action stratégique national en matière de LBC/FT conformément à l'ANR ; (2) élaborer et commencer à mettre en œuvre une approche fondée sur les risques pour la surveillance LBC/FT de toutes les institutions financières et des EPNFD à haut risque, et démontrer que les sanctions en cas de non-respect sont efficaces, proportionnées et dissuasives ; (3) la réalisation d'une évaluation complète des risques de BC/FAT associés à tous les types de personnes morales ; (4) renforcer les capacités de la CRF et des LEA et renforcer leur coopération en matière d'utilisation du renseignement financier ; (5) mener une enquête financière parallèle ; (6) renforcer les capacités des autorités compétentes chargées des enquêtes et des poursuites dans les affaires de financement du terrorisme ; (7) renforcer le cadre juridique et les procédures de mise en œuvre des TFS liés au TF et au PF ; et (8) la mise en œuvre d'une approche fondée sur le risque pour la supervision du secteur des OSBL afin de prévenir les abus à des fins de FFAT.

MOZAMBIQUE

Depuis octobre 2022, date à laquelle le Mozambique s'est engagé à un haut niveau politique à travailler avec le GAFI et le GABAO pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT, le Mozambique a pris des mesures pour améliorer son régime de LBC/FT, notamment en corrigeant les défaillances identifiées dans la Recommandation 10. Le Mozambique devrait poursuivre la mise en œuvre de son plan d'action pour remédier à ses défaillances stratégiques, notamment en : (1) assurant la coopération et la coordination entre les autorités compétentes pour mettre en œuvre des stratégies et des politiques de LBC/FT fondées sur les risques ; (2) organiser une formation pour toutes les autorités chargées de l'application de la loi sur l'entraide

judiciaire afin d'améliorer la collecte d'éléments de preuve ou la saisie/confiscation des produits du crime ; 3° fournir des ressources financières et humaines adéquates aux superviseurs, élaborer et mettre en œuvre un plan de surveillance fondé sur les risques ; (4) fournir des ressources adéquates aux autorités pour commencer à collecter des informations adéquates, exactes et à jour sur les bénéficiaires effectifs des personnes morales ; 5) l'augmentation des ressources humaines de la CRF ainsi que l'augmentation des renseignements financiers envoyés aux autorités ; (6) démontrer la capacité des LEA à enquêter efficacement sur les cas de BA/FAT à l'aide de renseignements financiers ; (7) la réalisation d'une évaluation complète des risques liés au financement du terrorisme et le début de la mise en œuvre d'une stratégie nationale globale de financement du terrorisme ; (8) accroître la sensibilisation à la TF et aux TFS liés à la PF ; et (9) la réalisation de l'évaluation des risques de FAT pour les OBNL conformément aux normes du GAFI et l'utilisation de celle-ci comme base pour élaborer un plan de sensibilisation.

NIGÉRIA

(Déclaration de février 2023)

En février 2023, le Nigeria s'est engagé à un haut niveau politique à travailler avec le GAFI et le GIABA pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT. Depuis l'adoption de son TCM en août 2021, le Nigéria a progressé dans la mise en œuvre de certaines des mesures recommandées par le TCM pour améliorer son système, notamment en améliorant son cadre législatif en matière de LBC/FT, en actualisant son évaluation des risques inhérents de LB/FT/PF et en renforçant sa mise en œuvre de sanctions financières ciblées. Le Nigeria s'efforcera de mettre en œuvre son plan d'action du GAFI en : (1) achevant son évaluation des risques résiduels de BC/FT et mettant à jour sa stratégie nationale de LBC/FT afin d'assurer l'alignement sur d'autres stratégies nationales pertinentes pour les infractions principales à haut risque ; (2) renforcer la coopération internationale formelle et informelle en fonction des risques de BA/FT ; (3) l'amélioration de la surveillance des IF et des EPNFD fondée sur les risques en matière de LBC/FT et le renforcement de la mise en œuvre de mesures préventives pour les secteurs à haut risque ; (4) veiller à ce que les autorités compétentes aient accès en temps utile à des informations exactes et à jour sur les bénéficiaires effectifs des personnes morales et appliquer des sanctions en cas de manquement aux obligations des bénéficiaires effectifs ; (5) démontrer une augmentation de la diffusion du renseignement financier par la CRF et de son utilisation par les autorités chargées de l'application de la loi ; (6) faire preuve d'une augmentation soutenue des enquêtes et des poursuites en matière de blanchiment de capitaux conformément aux risques de blanchiment de capitaux ; (7) détecter de manière proactive les violations des obligations de déclaration de devises, appliquer des sanctions appropriées et tenir à jour des données complètes

sur les avoirs gelés, saisis, confisqués et cédés ; (8) faire preuve d'une augmentation soutenue des enquêtes et des poursuites concernant différents types d'activités de financement du terrorisme, en fonction du risque, et renforcer la coopération interorganismes en matière d'enquêtes sur le financement du terrorisme ; et (9) mener des activités de sensibilisation ciblées et fondées sur le risque auprès des OBNL à risque d'abus de FAT et mettre en œuvre une surveillance fondée sur le risque pour le sous-ensemble d'OBNL à risque d'abus de FAT sans perturber ou décourager les activités légitimes des OBNL.

PANAMA

En juin 2019, le Panama s'est engagé à un haut niveau politique à travailler avec le GAFI et GAFILAT pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT. Lors de sa séance plénière de juin 2023, le GAFI a initialement déterminé que le Panama avait substantiellement achevé son plan d'action et justifiait une évaluation sur place pour vérifier que la mise en œuvre des réformes de LBC/FT a commencé et se poursuit, et que l'engagement politique nécessaire reste en place pour soutenir la mise en œuvre à l'avenir. Le Panama a mis en œuvre les réformes clés suivantes, notamment : (1) renforcer sa compréhension du risque national et sectoriel de BA/FAT et éclairer les conclusions de ses politiques nationales afin d'atténuer les risques identifiés ; (2) prendre des mesures pour identifier les expéditeurs de fonds non agréés, appliquer une approche fondée sur les risques à la surveillance du secteur des EPNFD et appliquer des sanctions efficaces, proportionnées et dissuasives à de nouvelles violations en matière de LBC/FT ; (3) vérifier les informations actualisées sur les bénéficiaires effectifs par les entités assujetties, mettre en place des mécanismes de surveillance des activités des entités offshore, évaluer les risques existants d'utilisation abusive des personnes morales et des dispositifs afin de définir et de mettre en œuvre des mesures spécifiques pour prévenir l'utilisation abusive des actionnaires et des administrateurs désignés, et permettre un accès en temps utile à des informations adéquates et exactes sur les bénéficiaires effectifs ; et (4) l'utilisation des produits de la CRF pour les enquêtes sur le blanchiment de capitaux, la démonstration de sa capacité à enquêter et à poursuivre les activités de blanchiment de capitaux impliquant des infractions fiscales étrangères et à fournir une coopération internationale constructive et opportune à l'égard de ces infractions, et la poursuite de l'attention portée aux enquêtes sur le blanchiment de capitaux en relation avec les domaines à haut risque identifiés dans l'ANR et le MER.

PHILIPPINES

Depuis juin 2021, date à laquelle les Philippines ont pris un engagement politique de haut niveau à travailler avec le GAFI et le GAP pour renforcer l'efficacité de leur régime de LBC/FT, les Philippines ont pris des mesures pour promouvoir la compréhension des obligations des TFS parmi les institutions financières et les EPNFD, pour accroître l'utilisation des compétences en matière de renseignement financier et d'enquête des LEA chargées des enquêtes sur le blanchiment de capitaux et pour donner la priorité au dépistage et à la confiscation des avoirs au moment de la condamnation dans les affaires pénales. Les Philippines devraient continuer à œuvrer à la mise en œuvre de leur plan d'action pour remédier à leurs défaillances stratégiques, notamment en : 1) démontrant qu'une surveillance efficace des EPNFD est mise en œuvre en fonction des risques ; (2) démontrer que les superviseurs utilisent des contrôles LBC/FT pour atténuer les risques associés aux junkets de casino ; (3) améliorer et rationaliser l'accès des LEA aux informations sur les BO et prendre des mesures pour s'assurer que les informations sur les BA sont exactes et à jour ; (4) démontrer une augmentation du nombre d'enquêtes et de poursuites en matière de blanchiment de capitaux en fonction du risque ; et (5) démontrer une augmentation de l'identification, des enquêtes et des poursuites dans les cas de FTF.

Le GAFI exhorte les Philippines à mettre rapidement en œuvre leur plan d'action pour remédier aux défaillances stratégiques susmentionnées dès que possible, car tous les délais ont expiré en janvier 2023.

SÉNÉGAL

Depuis février 2021, date à laquelle le Sénégal s'est engagé à un haut niveau politique à travailler avec le GAFI et le GIABA pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT, le Sénégal a renforcé la supervision des EPNFD basée sur les risques, augmenté les diffusions de la CRF aux autorités chargées de l'application de la loi et augmenté les ressources consacrées aux enquêtes et aux poursuites en matière de FTF. Le Sénégal devrait poursuivre la mise en œuvre de son plan d'action pour remédier à ses défaillances stratégiques, notamment en : (1) améliorant la conformité en détectant les violations de la LBC/FT et en imposant des sanctions efficaces, proportionnées et dissuasives à l'encontre des EPNFD non conformes ; (2) la mise à jour et la tenue à jour d'informations complètes sur les bénéficiaires effectifs des personnes morales et des dispositifs juridiques et le renforcement du système de sanctions en cas de violation des obligations de transparence ; (3) identifier et enquêter sur les activités du FAT conformément au profil de risque du pays ; et (4) la mise en œuvre d'un régime efficace de STF en ce qui concerne le FAT et le PF, ainsi que la surveillance et la supervision des OSBL fondées sur les risques.

Le GAFI note les progrès continus du Sénégal dans son plan d'action, mais tous les délais sont maintenant expirés et il reste encore du travail. Le GAFI exhorte le Sénégal à mettre rapidement en œuvre son plan d'action pour remédier aux défaillances stratégiques susmentionnées dans les plus brefs délais.

AFRIQUE DU SUD

Depuis février 2023, date à laquelle l'Afrique du Sud s'est engagée à un haut niveau politique à travailler avec le GAFI et le GABAO pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT, l'Afrique du Sud a pris des mesures pour améliorer son régime de LBC/FT au cours de son premier cycle de déclaration, notamment en améliorant l'incrimination du financement du terrorisme. L'Afrique du Sud devrait continuer à œuvrer à la mise en œuvre de son plan d'action pour remédier à ses défaillances stratégiques, notamment en : (1) démontrant une augmentation soutenue des demandes d'entraide judiciaire à l'étranger qui contribuent à faciliter les enquêtes sur le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et les confiscations de différents types d'actifs conformément à son profil de risque ; (2) améliorer la surveillance des EPNFD fondée sur les risques et démontrer que tous les superviseurs LBC/FT appliquent des sanctions efficaces, proportionnées et efficaces en cas de non-respect ; (3) veiller à ce que les autorités compétentes aient accès en temps utile à des informations exactes et à jour sur les bénéficiaires effectifs et les dispositifs juridiques et appliquer des sanctions en cas de violation par des personnes morales des obligations des bénéficiaires effectifs ; (4) démontrer une augmentation soutenue du nombre de demandes de renseignements financiers de la part des organismes d'application de la loi auprès du FIC pour ses enquêtes sur le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ; (5) faire preuve d'une augmentation soutenue du nombre d'enquêtes et de poursuites relatives à des activités graves et complexes de blanchiment de capitaux et de l'ensemble des activités de FAT conformément à son profil de risque ; (6) renforcer l'identification, la saisie et la confiscation des produits et des instruments d'un plus large éventail d'infractions sous-jacentes, conformément à son profil de risque ; (7) mettre à jour son évaluation des risques de financement du terrorisme afin d'éclairer la mise en œuvre d'une stratégie nationale globale de lutte contre le financement du terrorisme ; et (8) assurer la mise en œuvre effective de sanctions financières ciblées et mettre en place un mécanisme efficace pour identifier les personnes et les entités qui répondent aux critères de désignation nationale.

SOUDAN DU SUD

Depuis juin 2021, date à laquelle le Soudan du Sud s'est engagé à un haut niveau politique à travailler avec le GAFI et le GABAOA pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT, le Soudan du Sud a pris des mesures pour améliorer son régime de LBC/FT, notamment en empêchant les criminels de contrôler ou de posséder des institutions financières. Le Soudan du Sud devrait continuer à œuvrer à la mise en œuvre de son plan d'action, notamment en : (1) procédant à un examen complet de la loi LBC/FT (2012), avec le soutien des partenaires internationaux, y compris une assistance technique, pour se conformer aux normes du GAFI ; (2) devenir partie à la Convention de Vienne de 1988, à la Convention de Palerme de 2000 et à la Convention de 1999 sur le financement du terrorisme et les appliquer intégralement ; (3) veiller à ce que les autorités compétentes soient structurées et dotées des capacités nécessaires pour mettre en œuvre une approche fondée sur les risques en matière de surveillance LBC/FT pour les établissements financiers ; 4) l'élaboration d'un cadre juridique complet pour recueillir et vérifier l'exactitude des informations sur la propriété effective des personnes morales ; 5) mettre en œuvre une CRF pleinement fonctionnelle et indépendante ; 6) l'établissement et la mise en œuvre du cadre juridique et institutionnel permettant la mise en œuvre de sanctions financières ciblées conformément aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies sur le terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive ; et (7) commencer la mise en œuvre d'une supervision et d'un suivi ciblés et fondés sur le risque des OSBL à risque d'abus de TF.

Le GAFI note les progrès limités du Soudan du Sud dans l'ensemble de son plan d'action, tous les délais étant maintenant expirés et le travail restant à faire. Le GAFI encourage à nouveau le Soudan du Sud à poursuivre la mise en œuvre de son plan d'action pour remédier aux défaillances stratégiques susmentionnées dès que possible et à faire preuve d'un engagement politique et institutionnel fort pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT, en particulier en soutenant l'agence chef de file en matière de LBC/FT dans la coordination des efforts nationaux en matière de LBC/FT.

SYRIE

(Déclaration de février 2023)

Depuis février 2010, date à laquelle la Syrie s'est engagée à un haut niveau politique à travailler avec le GAFI et le GAFIMOAN pour remédier à ses défaillances stratégiques en matière de LBC/FT, la Syrie a progressé dans l'amélioration de son régime de LBC/FT. En juin 2014, le GAFI a déterminé que la Syrie avait substantiellement mis en œuvre son plan d'action à un niveau technique, notamment en criminalisant le financement du terrorisme

et en établissant des procédures de gel des avoirs terroristes. Bien que le GAFI ait déterminé que la Syrie a achevé son plan d'action convenu, en raison de la situation en matière de sécurité, le GAFI n'a pas été en mesure d'effectuer une visite sur place pour confirmer si le processus de mise en œuvre des réformes et des actions requises a commencé et se poursuit. Le GAFI continuera de surveiller la situation et effectuera une visite sur place dans les plus brefs délais.

TANZANIE

(Déclaration d'octobre 2022)

En octobre 2022, la Tanzanie s'est engagée à un haut niveau politique à travailler avec le GAFI et le GABAO pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT. Depuis l'adoption de son MER en avril 2021, la Tanzanie a progressé dans la mise en œuvre de certaines des actions recommandées par le MER pour améliorer son système, notamment en élaborant un cadre juridique pour le TF et le TFS, ainsi qu'en diffusant l'analyse stratégique de la CRF. La Tanzanie s'efforcera de mettre en œuvre son plan d'action du GAFI en : (1) améliorant la surveillance des institutions financières et des EPNFD fondée sur les risques, notamment en menant des inspections en fonction du risque et en appliquant des sanctions efficaces, proportionnées et dissuasives en cas de non-respect ; (2) démontrer la capacité des autorités à mener efficacement une série d'enquêtes et de poursuites en matière de blanchiment de capitaux conformément au profil de risque du pays ; (3) démontrer que les LEA prennent des mesures pour identifier, tracer, saisir et confisquer les produits et les instruments du crime ; (4) mener une évaluation complète des risques liés au financement du terrorisme et commencer à mettre en œuvre une stratégie nationale globale de lutte contre le terrorisme, ainsi que démontrer sa capacité à mener des enquêtes et à engager des poursuites conformément au profil de risque du pays ; (5) sensibiliser davantage le secteur privé et les autorités compétentes aux TF et aux TFS liés aux PF ; et (6) réaliser l'évaluation des risques liés au financement du terrorisme pour les OBNL conformément aux normes du GAFI et l'utiliser comme base pour élaborer un plan de sensibilisation.

TÜRKIYE

Depuis octobre 2021, date à laquelle la Türkiye s'est engagée à un haut niveau politique à travailler avec le GAFI pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT, la Türkiye a pris des mesures positives pour améliorer son régime de LBC/FT, notamment en (1) augmentant les inspections sur place des entités déclarantes par les superviseurs ; (2) l'amélioration de l'utilisation

des renseignements financiers à l'appui des enquêtes sur le blanchiment d'argent ; (3) prendre des mesures pour améliorer une approche fondée sur les risques pour la surveillance des organisations à but non lucratif afin de prévenir leur utilisation abusive à des fins de financement du terrorisme. La Turquie devrait poursuivre la mise en œuvre de son plan d'action pour remédier à ses défaillances stratégiques, notamment : (1) en menant des enquêtes et des poursuites plus complexes en matière de blanchiment de capitaux ; et (2) mener davantage d'enquêtes financières dans les affaires de terrorisme, en donnant la priorité aux enquêtes et aux poursuites du Fonds du terrorisme liées aux groupes désignés par l'ONU.

Le GAFI note que la Turquie a continué de progresser dans son plan d'action ; Cependant, tous les délais sont maintenant expirés. Le GAFI encourage la Turquie à poursuivre la mise en œuvre de son plan d'action visant à remédier aux défaillances stratégiques susmentionnées dès que possible.

UGANDA possible.

Depuis février 2020, date à laquelle l'Ouganda s'est engagé à un haut niveau politique à travailler avec le GAFI et le GABAAP pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT, l'Ouganda a fait preuve de progrès, notamment en élaborant et en mettant en œuvre une supervision des FI et des EPNFD fondée sur les risques. L'Ouganda devrait continuer à œuvrer à la mise en œuvre de son plan d'action pour remédier à ses défaillances stratégiques, notamment en : (1) veiller à ce que les autorités compétentes aient accès en temps utile à des informations de base et à des informations exactes sur la propriété effective des personnes morales ; et (2) accroître la sensibilisation aux TFS liés aux PF en organisant une formation sur les TFS à l'intention des FI et des DNFBP. Le GAFI continue de surveiller la surveillance du secteur des organisations à but non lucratif par l'Ouganda afin d'encourager l'application de l'approche fondée sur les risques à la surveillance des organisations à but non lucratif conformément aux normes du GAFI et d'atténuer les conséquences imprévues.

Le GAFI se dit préoccupé par le fait que l'Ouganda n'a pas achevé son plan d'action, qui a complètement expiré en mai 2022. Le GAFI exhorte vivement l'Ouganda à démontrer rapidement des progrès significatifs dans l'achèvement de son plan d'action d'ici octobre 2023, faute de quoi le GAFI envisagera les prochaines étapes s'il n'y a pas suffisamment de progrès.

Depuis février 2022, date à laquelle les Émirats arabes unis (EAU) ont pris un engagement politique de haut niveau à travailler avec le GAFI et le GAFIMOAN pour renforcer l'efficacité de leur régime de LBC/FT, les Émirats arabes unis ont réalisé des progrès significatifs, notamment en améliorant et en maintenant une compréhension partagée des risques de BC/FT entre les différents secteurs et institutions du PFNFD, et en assurant une compréhension plus granulaire du risque d'abus des personnes morales et des montages juridiques pour le BC/FT.

Les Émirats arabes unis devraient continuer à œuvrer à la mise en œuvre de leur plan d'action GAFI en : (1) démontrant une augmentation soutenue de l'application de sanctions efficaces, proportionnées et dissuasives en cas de non-respect des exigences en matière de LBC/FT par les FI et les DNFBP ; montrer que les secteurs des EPNFD mettent en œuvre une vigilance à l'égard de la clientèle fondée sur les risques ; et une augmentation du nombre et de la qualité des DOD déposées par les institutions financières et les EPNFD ; (2) faire preuve d'une augmentation soutenue de l'imposition de sanctions dissuasives, efficaces et proportionnées lorsque cela est nécessaire pour des manquements aux obligations de propriété effective et (3) démontrer une augmentation soutenue des enquêtes et des poursuites efficaces dans différents types d'affaires de blanchiment de capitaux conformément au profil de risque des Émirats arabes unis.

VIÊT NAM

En juin 2023, le Vietnam s'est engagé politiquement à un haut niveau à travailler avec le GAFI et le GAP pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT. Depuis l'adoption de son MER en novembre 2021, le Vietnam a progressé sur certaines des actions recommandées par le MER en rejoignant le Réseau interagences pour le recouvrement des avoirs en Asie-Pacifique (ARIN-AP) et en adoptant un plan d'action national sur la LBC/FT/CPF. Le Vietnam s'efforcera de mettre en œuvre son plan d'action du GAFI en : (1) améliorant la compréhension des risques, la coordination nationale et la coopération pour lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ; (2) Renforcer la coopération internationale ; (3) Mettre en œuvre une surveillance efficace fondée sur les risques pour les institutions financières et les EPNFD ; (4) Prendre des mesures pour réglementer les actifs virtuels et les fournisseurs de services d'actifs virtuels ; (5) Remédier aux manquements techniques en matière de conformité, notamment en ce qui concerne l'infraction de BA, les sanctions financières ciblées, la vigilance à l'égard de la clientèle et la déclaration des opérations suspectes ; 6) Mener

des activités de sensibilisation avec le secteur privé ; 7) la mise en place d'un régime qui fournit aux autorités compétentes des informations adéquates, exactes et à jour sur les bénéficiaires effectifs ; 8) Garantir l'indépendance de la CRF et améliorer la qualité et la quantité de l'analyse et de la diffusion du renseignement financier ; (9) Donner la priorité aux enquêtes financières parallèles et démontrer une augmentation du nombre d'enquêtes et de poursuites en matière de blanchiment de capitaux ; (10) démontrer que les FI et les PFNFB font l'objet d'un contrôle pour s'assurer qu'ils respectent les obligations du PF TFS et qu'il existe une coopération et une coordination entre les autorités pour empêcher que le PF TFS ne soit éludé.

YÉMEN

(Déclaration de février 2023)

Depuis février 2010, date à laquelle le Yémen s'est engagé à un haut niveau politique à travailler avec le GAFI et le GAFIMOAN pour remédier à ses défaillances stratégiques en matière de LBC/FT, le Yémen a progressé dans l'amélioration de son régime de LBC/FT. En juin 2014, le GAFI a déterminé que le Yémen avait largement mis en œuvre son plan d'action à un niveau technique, notamment en : (1) incriminant de manière satisfaisante le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ; 2) établir des procédures d'identification et de gel des avoirs terroristes ; (3) l'amélioration de ses exigences en matière de diligence raisonnable à l'égard de la clientèle et de déclaration des opérations suspectes ; (4) la publication d'orientations ; 5) développer les capacités de surveillance et de surveillance des autorités de surveillance du secteur financier et de la cellule de renseignement financier ; et 6) la création d'une unité de renseignement financier pleinement opérationnelle et efficace. Bien que le GAFI ait déterminé que le Yémen a achevé son plan d'action convenu, en raison de la situation en matière de sécurité, le GAFI n'a pas été en mesure d'effectuer une visite sur place pour confirmer si le processus de mise en œuvre des réformes et des actions requises a commencé et se poursuit. Le GAFI continuera de surveiller la situation et effectuera une visite sur place le plus tôt possible.